



Conseil de quartier de Penhars

Compte-rendu de la plénière du mardi 13 février 2018

Présents : 24 membres

Invités : Valérie Postic, conseillère municipale déléguée à la tranquillité publique, aux relations avec la police et la justice
Philippe Mauffret, directeur général adjoint en charge des solidarités
Pauline Dagorn, responsable de la direction de l'action sociale
François Almange, directeur des sports
Corine Nicolas, maire adjointe chargée du quartier d'Ergué-Armel

Excusés : 6 membres

Secrétaire : Jacky Frémy

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la plénière du 30 janvier 2018
2. Le dispositif de volontariat citoyen : « Voisins solidaires »
3. Le Tour de France
4. Travail en groupe sur les deux premiers sujets choisis par le conseil de quartier
 - La qualité des espaces publics
 - Améliorer la cohabitation des différents moyens de transport
5. Actualités
6. Questions diverses et bilan
7. Prochains rendez-vous

1- Le compte-rendu de la plénière du 30 janvier 2018 est validé après avoir rajouté la demande d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) supplémentaire par la CLCV pour débattre du nouveau plan transports 2018.

2- Le dispositif de volontariat citoyen : « Voisins solidaires »

Valérie Postic, conseillère municipale déléguée à la tranquillité publique, aux relations avec la police et la justice, présente le dispositif de volontariat citoyen.

2a- le contexte

Dans un premier temps, Valérie Postic signale que la nouvelle équipe municipale n'est pas à l'initiative du dispositif initial. A l'origine, plusieurs voisins volontaires ont

créé des communautés de « voisins vigilants ». Ils se sont organisées en groupement de quartiers (17 au total), via une société commerciale dénommée « Voisins vigilants » pour exercer une vigilance sur leurs quartiers dans un cadre de « bons rapports de voisinage », notamment pendant les périodes de vacances.

Dans un second temps, le maire de Quimper a été sollicité par un de ces « Voisins vigilants » pour que la ville participe à ce dispositif. Après l'avoir étudié, la ville n'a pas souhaité adhérer à ce dispositif pour différentes raisons qui impliquent que :

- la gestion soit confiée à une société commerciale,
- il faille s'acquitter d'un droit d'entrée,
- les villes qui adhèrent à ce dispositif, aient déjà une police municipale.
- la vigilance et la solidarité sont deux choses différentes.

Ayant des réunions bimensuelles avec les services de la police et de la justice, ma délégation a évoqué ce sujet à la Direction de la Sécurité Publique qui nous a fait part de son opposition au principe d'adhérer à un tel système. Par contre, une organisation appelée « Voisins solidaires », a été présentée dans un cadre légal par le ministre de l'intérieur, monsieur Guéant en 2011.

La ville a constaté que plusieurs personnes étaient volontaires pour s'organiser dans les quartiers et pour aider ses voisins. Le dispositif encadré par le Ministère de l'Intérieur, permet de recruter et de former les personnes volontaires retenues par la ville et la Police Nationale.

Indépendamment de la solidarité qui existe normalement entre voisins, nous avons remarqué que des faits divers comme par exemple des cambriolages, auraient pu être signalés en amont.

Le dernier point qui a incité la ville de Quimper a adhéré à ce dispositif « Voisins solidaires » a été le fait que, dans le quartier de Penhars, une patrouille nocturne contrôlait des personnes avec un chien et surveillait le voisinage. On ne peut pas laisser perdurer ces choses : nous devons alors les encadrer en respectant la loi...

2b- Le dispositif de volontariat citoyen « Voisins solidaires » :

Il consiste à associer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État.

Mis en œuvre sur de nombreux territoires, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire. Ainsi qu'à informer les forces de police de façon préventive.

Revêtant la forme d'un réseau de proximité autour d'un même quartier, d'un même lotissement, « VOISINS SOLIDAIRES » s'appuie sur des habitants référents qui alertent les forces de police de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des biens et/ou des personnes. Ce dispositif est développé dans un cadre partenarial avec une convention signée le 22 mars 2017 entre le préfet du Finistère, le maire et le Tribunal de Grande Instance qui s'inscrit dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui regroupe à la fois les représentants de l'État, de l'Éducation Nationale, des écoles privées, des Maisons de Quartier, des différents services, du conseil départemental, de la Prévention spécialisée...

La participation citoyenne contribue au renouvellement du « lien social ». Elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier, générant ainsi des solidarités de voisinage

En aucun cas, les voisins solidaires ne peuvent mettre sur pied un dispositif de contrôle du secteur concerné par ces habitants

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des outils de prévention de la délinquance déjà existants comme Tranquillité vacances.

Une convention précise la place et le rôle de chacun, les limites de l'intervention des habitants, la formation préalable dispensée aux référents bénévoles de cette action.

Convention « Participation citoyenne »:

- Art 1 Une approche territoriale de la sécurité
- Art 2 Rôle du maire
- Art 3 Rôle des référents-es
- Art 4 Procédure d'information
- Art 5 Mise en place d'une signalétique
- Art 6 Réunions d'échanges
- Art 7 Évaluation
- Art 8 Durée

P.S.: Le CLSPD est régi par l'article L. 132-4 du code de la sécurité intérieure, le décret du 17 juillet 2002 et plusieurs circulaires.

2c- Un premier bilan d'étape fait avec le maire le 9 février 2018 :

Après avoir fait un appel à candidature, 10 personnes sont aujourd'hui « Voisins solidaires ». 3 personnes supplémentaires se sont manifestées et sont en voie de sélection afin que nous ayons un maillage le plus large possible sur la ville.

Les actions relevées par les « voisins solidaires » sont les suivantes:

- l'amélioration du cadre de vie
- la solidarité entre voisins
- des suggestions sur l'éclairage public
- des informations sur des véhicules immobilisés
- Des nettoyages de tags
- des troubles de voisinage avec une personne qui présentait des troubles psychologiques dans un immeuble.
- une demande de radar pédagogique dans une rue où la vitesse semble excessive

On a pu constater que :

- un volontaire « Voisins solidaires » était déjà le référent de son quartier.
- un autre aidait déjà ses voisins dans son immeuble (démarche spontanée, de bonne volonté

Suite à leurs demandes, nous réfléchissons à la manière de communiquer leurs identités au sein des quartiers concernés afin qu'ils soient mieux identifiés, l'anonymat pouvant entraîner la suspicion.

En résumé, nous avons choisi un cadre ouvert non mercantile en partenariat avec la Police Nationale plus officiel et plus rassurant pour les personnes qui se sont portées volontaires. Les messages passent plus facilement entre ces interlocuteurs identifiés.

2d- Questions/Réponses :

Question : Est-ce que ces personnes sont connues de leurs voisins ?

Valérie Postic : C'est au « voisin solidaire » de se faire connaître au sein de son quartier en sachant que la démarche choisie a été de ne pas trop se mettre en avant. Pour faire un parallèle : dans le cadre des conseils de quartier, la question avait été également posée lors de la 1^{ère} mandature, pour savoir si vous souhaitiez être identifiés. La réponse avait été négative.

Question : Si une majorité de voisins ne veulent pas ce dispositif, que faites-vous ?

Valérie Postic : Il n'existe pas d'interdiction au bénévolat et on ne peut pas empêcher les gens de se porter volontaires.

Question : Ne risque-t-on pas un conflit au sein du quartier concerné ?

Valérie Postic : Si vous partez du point de vue que votre voisin est là pour vous surveiller, c'est que la communication du dispositif n'a pas été bonne et/ou que le concept a été mal compris.

Question : Imaginons que la découverte des panneaux dans un quartier tranquille amène la suspicion entre les voisins et qu'ils soient majoritairement contre ce dispositif. Que faites-vous ?

Valérie Postic : L'hypothèse n'avait pas été envisagée. Il est vrai que l'anonymat enlèverait cette image de suspicion. Lors du bilan la semaine dernière, les 10 « Voisins solidaires » ont soulevé le fait qu'il va leur falloir communiquer avec leurs voisins pour leur expliquer la démarche qui serait mal comprise par certains. C'est une étape vers laquelle nous arrivons aujourd'hui.

Question : Ne pensez-vous pas que les gens qui intervenaient déjà dans leurs quartiers, ne se sentent pas désinvestis ?

Réponse : Chacun d'entre nous peut être volontaire.

Question : Il y a un gros amalgame entre « Voisins solidaires » et « Voisins vigilants » qui sont deux dispositifs totalement opposés et non compatibles ensemble. Au regard du nombre de personnes qui se disent « Voisins solidaires » et « vigilants » (environ 35 personnes au total sur la ville), ne vaudrait-il pas mieux multiplier les actions concrètes pour apprendre à mieux se connaître entre voisins ?

Valérie Lecerf-Livet : Il est aussi parfois difficile pour certains de s'investir personnellement pour « animer son quartier ». Un des premiers liens sociaux serait de mettre davantage de bancs dans l'espace public.

Remarque : Sur les panneaux, vous avez un œil en rouge avec inscrit « Zone de vigilance »... Vous nous parlez de solidarité alors que le panneau nous parle de vision.

Valérie Postic : Deux points importants sont à noter ; vous avez la communication avec vos voisins et la communication avec les intrus. Les panneaux ont une vocation préventive : l'œil du panneau est là pour dire aux personnes mal intentionnées que le quartier fait l'objet de cette mesure. C'est une information.

Remarque : Ce panneau m'a choqué...

Question : Pourquoi ce dispositif a été mis en place maintenant ? Avez-vous un accroissement de la délinquance ?

Valérie Postic : Il a été créé par la convention de mars 2017, suite à la demande de citoyens. La ville de Quimper n'est pas une ville criminogène. Toutefois, nous constatons des incivilités et des cambriolages dans certains quartiers...

Question : Que pensez-vous faire des 17 personnes « Voisins vigilants » ?

Valérie Postic : Elles sont en cours de rattachement communal si ces personnes le souhaitent. Elles ne peuvent pas disposer du cadre offert dans le dispositif « Voisins solidaires » si elles ne veulent pas adhérer.

Question : Le système « Tranquillité vacances » fonctionne bien. Pourquoi en créer un autre ?

Valérie Postic et Valérie Lecerf-Livet : Car il ne couvre pas les incivilités dans votre quartier. Dans une des rues « Voisins solidaires », il n'y a plus de dépôt d'ordures sur le trottoir depuis que les panneaux ont été posés. Nous n'avons plus besoin d'envoyer une équipe pour nettoyer.

Question : J'ai été cambriolé dans ma rue malgré ce panneau destiné aux gens malveillants. Puis-je me plaindre auprès de ce « voisin solidaire » ?

Valérie Lecerf-Livet : Cette fonction est bénévole. Est-ce que vous portez plainte contre la police ... ?

Question : Est-ce que dans toutes les rues avec panneaux, des volontaires se sont manifestés ?

Valérie Postic : Les zones sont délimitées par les voies de circulation et la connaissance que nous avons du quartier. Elles peuvent regrouper de 20 à 30 maisons environ...

Remarque : Solidarité veut dire affinité entre des voisins qui ont déjà des relations. On ne peut pas tout organiser comme ça : c'est une question de bien-être, de mieux vivre ensemble qui font que les choses se font naturellement.

Réponse : Les « bonnes » et « mauvaises » raisons des candidats sont analysées dans le cadre de l'examen de leurs candidatures. Tous les postulants ne sont pas retenus.

Question : Quels sont les critères pour être « Voisins solidaires » ?

Philippe Mauffret et Pauline Dagorn : La manière dont sont retenues les personnes candidates au dispositif « Voisins solidaires » sont les suivantes :

- Il faut être volontaire
- Il faut faire un courrier en démontrant sa motivation
- Il faut accepter un entretien avec des représentants de la ville de Quimper et de la Police Nationale, l'idée étant de savoir ce que la personne candidate veut faire dans le cadre de ce dispositif bénévole. Nous vérifions si elle a compris le sens du dispositif. Si nécessaire, nous lui expliquons notre refus.
- Il faut ensuite participer à une formation délivrée par la Police Nationale et/ou la Gendarmerie Nationale (dispositif présent aussi dans les campagnes). Elle permet d'approfondir les motivations du candidat, voire même de lui expliquer de manière attentionnée qu'il ne répond pas aux critères souhaités si besoin.

Question : Le casier judiciaire de la personne volontaire doit-il être vierge ?

Valérie Postic : Non, le droit à l'erreur est heureusement toléré, notamment quand c'est une erreur de jeunesse...

Dans un quartier, le « Voisin solidaire » a été très vite reconnu par ses voisins. Ce dispositif fonctionne bien au Moulin Vert,...

Question : A quel moment sont posés les panneaux dans le quartier ?

Philippe Mauffret : Les panneaux peuvent être installés lorsque le bénévole a été formé et que le périmètre a été défini en accord avec la mairie, la Police et lui-même.

Question : Est-ce que ces panneaux ne pourraient pas être posés à l'entrée de l'agglomération, ce qui permettrait de ne pas cibler les secteurs concernés ?

Réponse : ...

Question : Est-ce que vous vous donnez le droit de retirer la personne bénévole qui ne respecterait pas votre dispositif ?

Réponse : L'agrément peut bien sûr être retiré.

Question : Comment s'est passé le 1^{ère} appel à candidature ?

Réponse : Une conférence de presse a été mise en place lors de la signature de la convention en mars 2017. Plusieurs articles de presse ont suivi, permettant à des gens de se manifester spontanément.

Question : Quel est l'intérêt de participer à ce dispositif si vous étiez déjà engagé auparavant ? Personne ne veut ce panneau dans son quartier...

Réponse : Le système apporte aux interlocuteurs, des réflexes et un cadre officiel et protecteur : la personne sait maintenant auprès de qui remonter les informations. L'officier de Police va aussi filtrer l'information qui peut être pertinente ou pas.

Le panneau dans votre quartier, ne modifiera en rien l'environnement et les interactions entre les voisins. Il faut distinguer la solidarité entre ses voisins et la protection que nous pouvons avoir, contre une intrusion.

Un exemple concret d'information relayé par un « Voisin solidaire » :

Une personne « Voisins solidaires » dans un quartier, a été interpellée sur une situation de maltraitance. Cette personne ne souhaitait pas faire de signalement d'elle-même car elle ne voulait pas juger son voisinage... Ce « Voisin solidaire » a relayé l'information qui a été vérifiée administrativement et le problème a été résolu. C'est aussi une manière de décharger le citoyen qui ne sait pas auprès de qui s'adresser. Est-ce qu'on laisse passer cette situation dramatique sans rien dire ou n'est-il pas préférable de communiquer cette information et d'être finalement rassurée d'avoir au moins fait quelque chose sans communiquer son identité en sachant que des services compétents vont gérer cette affaire dont j'ai été un témoin involontaire? Certaines personnes peuvent ressentir beaucoup de difficultés pour se positionner : le « Voisin solidaire » est alors un relais de son quartier...

Remarque : dans ce projet, on parle beaucoup de délations...

Question : Avez-vous besoin de ce dispositif pour signaler les tags, les problèmes d'éclairage public... ?

Réponse : Ce dispositif permet d'avoir un référent bien identifié (un interlocuteur unique au sein des services de la mairie) qui répondra plus rapidement aux demandes quotidiennes des citoyens confrontés à des organisations de services parfois complexes.

Question : J'ai peur que Quimper devienne une ville insécurisée. Entre les 5 caméras que vous allez installer au centre-ville et ce dispositif mis en place, ne pensez-vous pas que nous créons un phénomène de psychose à Quimper ? Nous n'avons eu aucune communication à ce sujet.

Réponse : Nous pourrions travailler ensemble sur « Comment améliorer la communication ? »

Question : Pourquoi ne pas avoir consulté les conseils de quartier ?

Valérie Lecerf-Livet : Le sujet a été soulevé lors des questions diverses, mais n'a pas suscité davantage de discussion au sein des 4 conseils de quartier.

Remarque : Si j'étais « voisin solidaire » place Terre au Duc, je n'arrêtera pas de signaler les voitures mal stationnées. D'un côté, on promeut la vigilance et de l'autre, la municipalité ne fait pas respecter les pouvoirs de police du maire.

Nous préférons que le dispositif sur la « Fête des voisins » soit davantage mis en avant.

Question : Nous sommes quelques-uns à avoir le sentiment de ne pas participer concrètement au conseil de quartier au vu de toutes les présentations que nous avons eues depuis le début de cette mandature. Je ne suis pas convaincu que vous auriez eu l'adhésion franche et massive des membres des conseils de quartier pour instaurer ce dispositif. Est-ce que ce sujet est à l'ordre du jour des 3 autres conseils de quartier ?

Valérie Lecerf-Livet et Jacky Frémy : Chaque membre des conseils de quartier a la possibilité d'émettre ses questions lors des plénières et/ou par mail à Jacky Frémy qui informe les membres du collectif d'animation chargés d'établir l'ordre du jour. A la date d'aujourd'hui, seul le conseil de quartier d'Ergué-Armel abordera cette thématique la semaine prochaine.

Remarque : Il serait souhaitable d'en parler auprès des deux autres conseils de quartier car la communication sur cette histoire de référent a été faite à l'envers.

Réponse : Nous sommes partis d'une initiative privée « Voisins vigilants » pour répondre de manière légale et plus partenariale à une problématique mise en place par des citoyens quimpérois.

Question : Avez-vous des zones déclarées à Kerfeunteun ?

Valérie Postic : Oui, une à Kervouyec, une autre à côté du séminaire et une près de Leclerc Frais.

Remarque : Avant, nous étions en fait surveillés, sans le savoir, par des « Voisins vigilants ». C'était encore pire.

Question : En sachant que nous sommes quelques-uns à remettre en cause le fait de ne pas avoir été consultés en amont, quel est notre rôle en tant que membre des conseils de quartier ?

Valérie Lecerf-Livet : Nous vous informons des projets qui sont mis en place par la municipalité sans occulter les projets choisis par les conseils de quartier. La discussion et les retours que vous nous faites, nous permettent de prendre la mesure de nos décisions. Nous ne vous demandons pas d'être des porte-paroles de nos actions puisque vous n'êtes pas identifiés comme membres de conseil de quartier. Par contre, nous souhaitons avoir vos avis pour connaître le ressenti des gens de votre quartier.

Cette phase de formation qui dure depuis septembre 2017, peut effectivement vous paraître un peu longue, mais elle répond à un des axes forts soulevés lors du bilan de la 1^{ère} mandature des conseils de quartier. Il est vrai que nous commençons cette mandature par davantage de sollicitations de votre part sur les projets qui sont actuellement menés à Quimper et qui n'étaient au demeurant pas prévus en mai 2017. Nous discutons de sujets divers et variés en fonction de l'actualité et en toute liberté.

Remarque : Je suis favorable à ce dispositif de « Voisins solidaires ». J'habite un quartier où les problèmes sont récurrents pour les jeunes. Je suis allé à la rencontre des éducateurs qui m'ont écouté mais dont les réponses se font toujours attendre. Avoir une personne référente à qui s'adresser, peut certainement être un plus dans un quartier au climat parfois difficile où beaucoup de gens ne veulent pas avoir de problèmes.

Question : Auprès de qui le citoyen peut s'adresser pour connaître le référent du quartier ? Pourquoi ne pas avoir instauré ce dispositif au niveau de la mairie sans créer un système aussi complexe ?

Valérie Postic : Si les choses avaient été aussi simples, il n'y aurait pas eu de gens qui se seraient institués « Voisins vigilants ». On ne veut pas créer un poste avec une personne à la mairie qui attend les informations de personnes qui ont déjà des difficultés à communiquer.

Question : si les membres des conseils de quartier avaient été connus, ils auraient sans doute été d'accord d'être référents et non « voisins vigilants » ?

Valérie Lecerf-Livet : Chacun reste libre de se déclarer comme « Membre du conseil de quartier ». C'est une démarche personnelle.

Question : Que va-t-il se passer maintenant ?

Valérie Postic : Sans prendre d'engagement sur les réponses qui seront apportées par les différents partenaires de ce dispositif, nous avons noté vos observations et vos suggestions qui sont pour résumer :

- que le conseil de quartier de Penhars aurait aimé être sollicité au préalable sur ce sujet,

- que les panneaux ont un effet anxiogène et ne sont pas un bon choix de communication,
- que l'identité des « Voisins solidaires » référents soit communiquée,
- que les zones ciblées soient mieux circonscrites.

Dans le cas où les 4 conseils de quartier s'emparent du sujet, des réponses ne pourront vous être apportées qu'en mai 2018, lors de la dernière plénière.

3- Le Tour de France

François Almange, directeur des sports, présente la 5ème étape du Tour de France, longue de 204 km qui part de Lorient le mercredi 11 juillet pour arriver entre 17h15 et 17h30 à Quimper. Il rappelle que le passage du Tour de France à Quimper date de 2004 et que l'animation « Tout Quimper à vélo » a été créée en 1991, pour la 10ème étape Rennes/Quimper.

Cet évènement sportif est le 3ème évènement mondial après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques. Huit hélicoptères couvrent cette compétition dans les airs dont deux uniquement pour mettre en valeur le territoire.

Pour les organisateurs du Tour de France, la 5ème étape sera, sans nul doute, une étape importante qui influencera le classement avec ses 37km de final sur des routes étroites et vallonnées.

Le choix de l'arrivée à Penvillers s'explique par sa zone suffisamment grande pour accueillir le village itinérant de 4500 personnes et par le cahier des charges des organisateurs : la voirie située devant le parc des expositions est assez large et ne nécessitera pas de travaux supplémentaires pour les services de Quimper Bretagne Occidentale. Les différents parkings adjacents pourront accueillir à la fois les quelques 130 camions de 44 tonnes, les équipes et les 2000 médias qui suivent quotidiennement la course. La caravane publicitaire stationnera devant le Mac Donald situé sur le secteur de Gourvily.

Le slogan adopté à Quimper « C'EST NOTRE TOUR » a un budget Quimper Bretagne Occidentale de 350 000 euros, somme bien moins élevée que lors de la précédente édition en 2004 (autour de 600 000 euros). Pour tenir ce budget, divers partenariats avec des entreprises sont actuellement en discussion. Tous les services de la ville sont également invités à participer activement aux économies qui pourraient être réalisées.

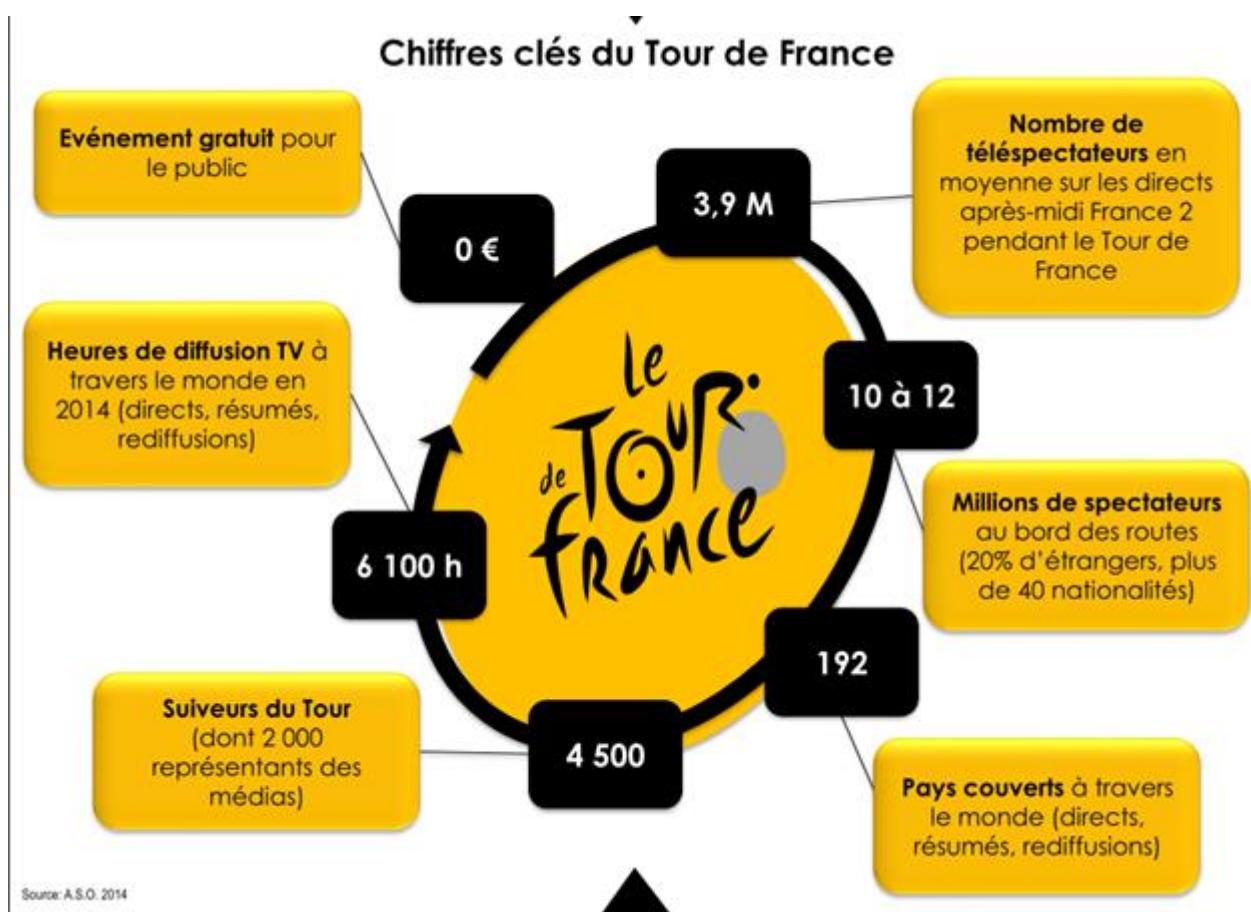
Les retombées économiques du Tour de France sont de l'ordre de 1 à 8/12 (1euro investi = 8 à 12 euros dépensés).

Par ailleurs, le service des espaces verts est à la recherche de vieux vélos, voire d'autres objets qui caractérisent le Tour de France, afin de décorer les espaces publics en « jaune ». L'association Kemper Art Bombing Festival propose de faire du lien entre les gens de différentes générations, en les invitant à des ateliers « tricot » qui serviront à habiller le mobilier urbain et les arbres.

Des parkings extérieurs de délestage seront aménagés spécifiquement pour accueillir le Tour de France. Des navettes gratuites assureront le transport des spectateurs (entre 30 000 et 80 000 aux départs et aux arrivées du Tour de France) sur le site de Penvillers et au centre-ville pour les animations qui s'ensuivront en soirée.

Une spécificité du Tour de France : la route est privatisée exceptionnellement pour accueillir la caravane qui permet à des véhicules non homologués de circuler. A ce titre, la société du Tour de France verse 9 millions d'euros au Ministère de l'Intérieur et 4 millions à la Gendarmerie Nationale pour assurer la sécurisation.

Les chiffres clés du Tour de France :



Une conférence de presse dès le 15 février 2018 va permettre une montée progressive de « C'EST NOTRE TOUR » après une présentation des animations précédant l'arrivée du Tour de France à Penvillers le mercredi 11 juillet 2018.

Les animations avant le Tour de France : (sous réserve)

Vendredi 30 mars 2018 au Parc des expositions à Penvillers

« Au Tour des enfants » La dictée du Tour

Fin avril (date non définie) au Centre des Congrès du Chapeau Rouge

« L'histoire du Tour » avec Jean-Paul Olivier

Dimanche 29 avril 2018, place de la Résistance

La journée nationale des véhicules anciens

Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018

« Vivez le Tour » La Fête du Tour / Tout Quimper à vélo

De juin à juillet 2018, place Saint Corentin

Nombreuses animations

Retransmission sur grand écran des premières étapes du Tour de France et de la Coupe du Monde de Football sous chapiteau afin de partager ensemble ces grands moments de façon plus festive. C'est aussi dans le but de répondre aux touristes qui ne souhaitent pas obligatoirement aller dans un bar pour regarder un match.

Du 4 au 11 juillet 2018

« La semaine Jaune » (animations autour du vélo)

Mercredi 11 juillet 2018 à Penvillers

« Quimper accueille le Tour » Arrivée entre 17h15 et 17h30
 Mercredi 11 juillet 2018 au Centre-ville

Spectacles, repas et bal populaire

P.S. : en 2004, toutes les animations prévues initialement, ont été annulées au dernier moment, à cause du temps exécrable.

L'organisation :

3 équipes techniques différentes : une pour le départ, une autre pour assurer la sécurité du circuit et une dernière pour l'arrivée. Elles ne se croisent jamais

La veille à partir de 22h : arrivée des premiers camions techniques, environ 130 au total.

Le jour J : début du montage de la ligne d'arrivée à 5h, fin à 12h. Cérémonie protocolaire à 17h45 ; démontage à partir de 18h et fin à 21h15 avec la fermeture du centre de presse à 23h.

Questions/Réponses

Question : Combien de nuitées ont été réservées à ce jour ?

Réponse : Environ 2000.

Question : Quel est la répartition du budget ?

Réponse : Pour le jour de l'arrivée : 120 000 euros (50 000 euros QBO, 50 000 euros ville et 20 000 euros pour la région Bretagne) ; rien pour le département aujourd'hui.

100 000 euros de frais de communication.

130 euros pour les autres manifestations

Question : Quel niveau de classe avez-vous retenu pour la « Dictée » ?

Réponse : CM2 en sachant qu'une classe de collège est également intéressée.

Les huit meilleurs enfants pourront accompagner le Tour de France tout au long de la journée. Par ailleurs, 5 « anciens » ont été tirés au sort lors du repas annuel en décembre offert par la mairie.

Question : Y aura t-il un bal populaire à Creac'h Gwen le 14 juillet ?

Réponse : Oui, il y aura deux bals populaires cette année pour garder l'image républicaine de la Fête Nationale. Ce seront deux événements différents. Des transports gratuits seront mis en place.

Question : Avez-vous prévu des animations festives dans les autres quartiers, les gens ne descendront pas forcément place Saint Corentin.

Réponse : Nous souhaitons mettre en place une grande fête populaire et fédératrice dans un même lieu. Par contre, les associations sont invitées à proposer des animations. Nous sommes ouverts à toute proposition.

Dans un premier temps, l'idée est de concentrer nos actions sur un même lieu au regard des moyens qu'il va nous falloir mettre en place en restant dans le budget imparti.

Question : Avez-vous prévu des flyers pour rappeler toutes ces animations ?

Réponse : Le programme n'est pas encore complètement établi, mais oui, bien sûr.

Propositions des membres :

- Récupérer des vêtements jaunes et s'associer à l'Art Bombing qui parle de décorer les arbres et le mobilier urbain.
- Décorer les vitrines vides
- Un membre de l'association Emmaüs peut fournir de vieux vélos

4- Travail en groupe sur les deux premiers sujets choisis par le conseil de quartier

- La qualité des espaces publics
- Améliorer la cohabitation des différents moyens de transport

Ce travail n'a pu être effectué du fait du manque de temps.

5- Informations diverses

Les articles suivants sont parus dans le Télégramme, Ouest-France et Côté Quimper depuis la plénière du 30 janvier 2018.

5a- Informations générales

Animations

La mue réussie de l'Open de Quimper

Bilan « presque parfait » pour l'organisateur de l'Open de tennis

« Welcome refugees » nouveau graff de Hoz sur l'école Saint-Corentin

Fête des droits de toutes les couleurs. « L'art doit être accessible à tous »

Sammy skate club. En plein essor avec 457 adhérents

Skate et roller pour tous à Prat Ar Rouz

Une expo à travers les mondes fantastiques

Luna Park. C'est parti pour la fête foraine

Neuf ans après, le retour de la grande roue.

Loisirs. En avril, un parc façon Cluedo géant va ouvrir route du Cleuyou

Les vélos militaires racontent des histoires

Atout Sport. Le Pays Glazik dans la danse

Musiciens, la ville fait appel à vos talents.

Enseignement

Ils exposent leur parcours de bénévole

20 portraits dans les 4 Maisons pour Tous

Infirmiers et aides-soignants. Les écoles peinent à recruter

La soirée étudiante dégénère: une étudiante blessée.

Culture. Vers une compétence d'agglo?

Quai Dupleix. Péril en la demeure malgré une fréquentation de 13% en augmentation

Gros Plan. « Avez-vous une stratégie? »

Entre Gros plan et la ville, les esprits s'échauffent

Art et essai. « Le temps presse »

Ouverture proche d'une nouvelle Mam (maisons d'assistantes maternelles)

Carte scolaire 2018. Trois ouvertures et trois fermetures entrevues à Quimper

Fermeture de l'école des Pommiers,

Fermetures d'une classe à Léon Blum et une autre à Victor Hugo (sous réserve)

L'école de Kergoat Ar Lez pourrait ouvrir une 8ème classe (sous réserve)

Paul Langevin et Penanguer gagneraient un poste chacune (sous réserve)

Léon Blum. Les parents d'élèves mobilisés

Université du temps libre. 40 ans et... 957 adhérents

44 conférences programmées

Des voyages culturels et des visites d'entreprises sont aussi proposées

Solidarité

Néo, le nouveau canino-thérapeute de l'EPAHD

Arrivée d'un chien auprès des personnes âgées
 Fête des droits de toutes les couleurs. « L'art doit être accessible à tous »
 Service civique. Une entrée sécurisée par la Mission Locale
 Mission de 6 mois minimum payée environ 600 euros par mois
 62 associations adhérent à l'Office des Sports

Mobilité

LGV. La colère à la pointe bretonne
 Tous ensemble pour le train à 1h30 de Rennes.
 La Qub présente son plan transport à Pluguffan
 Quimper Bus, La gratuité jusqu'où ?

Divers

Start-up Tell. Un partenariat breton signé au salon de Las Vegas
 Présentation d'un outil numérique pour réaliser des audits de bâtiments
 d'élevage
 Les sacs d'Audrey Alexandre, entre luxe et volupté
 Le luxe à la française se décline aussi à Quimper
 La cantine numérique rebondit avec la technopole
 Espace de coworking et d'animations autour des nouvelles technologies

Projets

Hôtel consulaire. Livraison prévue en 2020.
 La Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture et les services de QBO sur
 le site de Cuzon
 Les travaux se poursuivent au collège Saint-Yves
 La façade est en cours de rénovation.
 Port et cité du gaz : un appel aux témoignages
 La nouvelle salle multifonctions, c'est pour 2022
 30 millions d'euros avec les accès
 Lieu non défini
 Jardinerie. Le forcing de Jardiland contrarié
 Quatre médiateurs pour le projet des Halles

5b- Actualités de quartier

Mosquée:
 « Notre but est d'apaiser les tensions »
 En quête d'un imam
 Cimetière: « un carré musulman trop limité »
 Les travaux et perturbations de la semaine (du 12 au 18 février)
 Boulevard de France : travaux d'élagage

6- Bilan

Visite du Symoresco

19 personnes dont 5 de Penhars, ont visité la cuisine centrale du Symoresco qui regroupe Quimper, Ergué-Gabéric, le Centre Communal d'Action Sociale de Quimper et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Steir.

7- Prochains rendez-vous : (maison des services publics de Penhars)

Prochaine plénière : Mardi 13 mars 2018 à 20h
Prochain collectif : mardi 27 mars 2018 à 20h

Fin de la séance à 22h15.
Le secrétaire de séance
Jacky Frémy